Image not found or type unknown

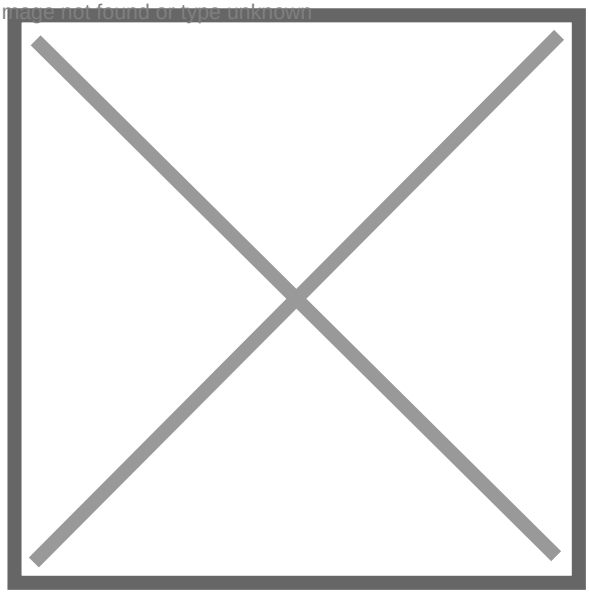

Caution ponctionnée je ne comprend pas

Par **Tyghis**, le **17/07/2013** à **13:33**

Bonjour,

J'ai déménagé il y a de cela 3 mois d'un appartement.

Aujourd'hui mon ancien propriétaire ne me rembourse pas la totalité de ma caution car selon le nouveau locataire l'appartement serait infesté de puces, or je possède un chat de race qui n'a jamais mis le moindre poil dehors .

Mon ancien propriétaire a fait intervenir une entreprise de désinfection et nous la facturée.

Nous n'avons jamais eu de puces quand nous étions dans cet appartement ni depuis que nous l'avons quittés.

Ont ils le droit de me ponctionner ma caution comme cela, quel recours puis je avoir?

Merci par avance.

Par **moisse**, le **17/07/2013** à **15:57**

Tout est dans l'état des lieux de sortie.
Je suppose que rien n'est évoqué quant à cet état parasitaire.
De ce fait le bailleur doit apporter la preuve que vous êtes à l'origine de cette infestation.
Sinon il vous doit l'intégralité du dépôt de garantie (ne pas parler de caution, ceci désigne tout

autre chose).
Si le bailleur persiste, direction la juridiction de proximité du lieu de l'appartement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés